

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D

COMMUNE DE SAINTE-LAURENT-DU-MARON

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure  
d'autorisation « eau »

relatif à : une "demande d'autorisation  
environnementale unique, au titre de  
la loi sur l'eau et à la dérogation à  
l'interdiction de destruction des espèces  
protégées, concernant le projet "Hypercl"  
sur la commune de Sainte-Laurent-du-  
Maron 97320"

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

\* demande de dérogation à l'interdiction <sup>de destruction</sup> des espèces protégées "

En exécution de l'arrêté du 10 octobre 2019 n° 234 DEAL / DPR4

de Monsieur le préfet de BILYANE

je, soussigné(e), M<sup>R</sup> Guy-Bernard SERAPHEN

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 12 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

31 Jours, du Lundi 04 Novembre 2019 au Mercredi 04 Décembre 2019

les 09; 13; 22 et 29/11/2019 de 8<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les observations du public.

A Saint-Lavent-du-Maroni,

le 04 novembre 2019

signature



Première journée : (Voir copie du registre provisoire page 2)

le 04/11/2019 de 8<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

Première Journée :

Le 04/11/2013 de 8<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>00

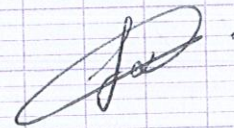
Observations :

Venu d'un administré, il n'a pas souhaité  
renseigner le registre.  
Il a demandé que ce que l'objet de l'enquête  
lui soit présenté. Il pense que ce projet  
est une "très bonne idée pour le développement  
de la commune et par l'emploi"

---

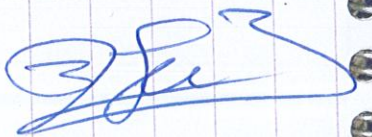
Le 06/11/13.

Le projet a l'air sérieux et bien  
étudié. Attention néanmoins aux incidences  
environnementales notamment les espèces  
protégées.



\* Copie issue du registre provincial

SGR



## Deuxième journée

le 13 novembre 2019 de 8<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00

\* Aucune contribution.

## Troisième journée

le 22 novembre 2019 de 8<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00

\* 12h45 :

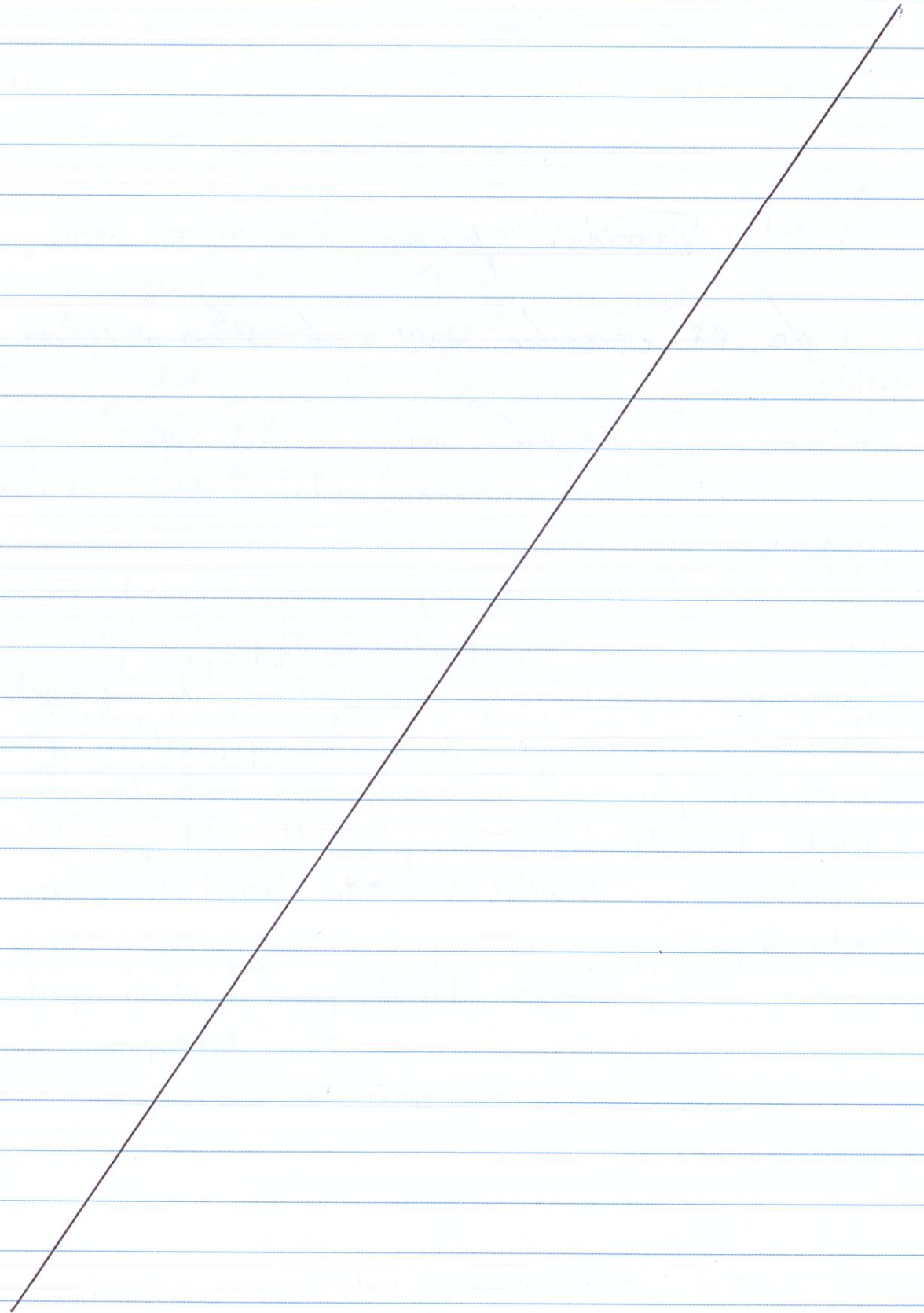
Un administré "locké" mais surtout qui s'inquiète de la question environnementale dans la commune (mais pas que).

S'il s'avérait que des espèces se voyaient menacées par la venue du complexe Hyper U dans cette zone du territoire, les porteurs du projet demandent communication avec la population par les voies les plus efficaces afin de solliciter de leur part des solutions au préalable et par la suite envisager une relocalisation du projet si solution il n'y a pas.

Merci pour l'intérêt porté  
à nos remarques.


quatrième année

Le 29 Novembre 2019 de 8<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>00



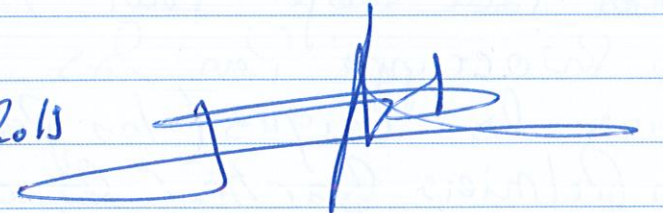
- Pour vous les sociés nous donnons un  
Avis favorable a l'installation de ce  
projet super U qui a mon Avis apporte  
un Plan au niveau de l'emploi qui  
nous fait défaut

Le 29/11/2018



Je Soussigné Robert Leter avoir une vision  
positif sur le projet hyper U qui apportera  
un grand changement ici à l'ouest.  
Le projet va créer du travail pour une jeunesse  
gêlée en perdite, et surtout diminuer ce phénomène  
de Hules.

Le 29/11/2018



- Moin CYRILLE

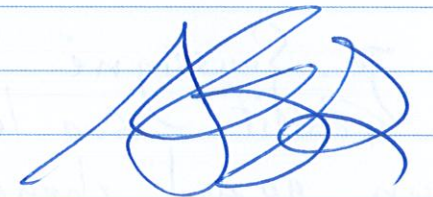
Un tel projet de Super commerciale  
a une importance capitale pour le  
développement économique et la régulation  
des services alimentaires sur la zone de SN  
notamment quand on connaît la pression issue  
des exportations illégales.

La question des espaces protégés n'est pas  
de la nature des enjeux de développement  
urbain et humain de SN.

Il n'y a pas de risques sur la responsabilité

des palmiers biches et en ce sens, je ne  
reconnais pas la pression sur les pice  
M. Monte des palmiers. Et est en outre  
extrêmement difficile de remplacer une seule  
plumiers palmiers. Ceci est la plus une  
la pitance des collectivités que des actions  
économiques, surtout ils, espèrent d'y  
contribuer

Mon Avis est donc Fortement Favorable  
à la Realisation de cet Ensemble  
Commercial.



Très Bon Projet Pour la ville de St Laurent  
Pas Préoccupé Par les Rejet de Déchet,  
dans les criques (les poissons et piscines plus  
les Palmiers Biches. (Les aspects D'Aménagement  
dans les coin. Par l'emploi Plus les locaux.

Le 09/12/2019 